



FICHE DE RESERVATION VACANCES : AVRIL 2023

ACTION JEUNESSE DU BALCON DE BELLEDONNE

JEUNES 11 - 17 ANS :

Nom / prénom :

Date de naissance :

Tél. domicile :

Tél. Travail :

Portable (père/mère/autre) :

Adresse de facturation :

Courriel :

Tél. Jeune :

Mail jeune :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Tél :

SI VOUS N'AUTORISEZ PAS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A UTILISER LES PHOTOS DE VOTRE ENFANT SUR SES SUPPORTS DE COMMUNICATION,

ET/OU SI VOUS N'AUTORISEZ PAS VOTRE ENFANT A RENTRER SEUL DEPUIS L'ARRET DU MINIBUS,

MERCI DE NOUS ADRESSER UN COURRIER LE STIPULANT.

**INSCRIPTIONS PAR DOSSIERS COMPLETS AVANT LE 31 MARS.
Nous refuserons les dossiers incomplets et/ou arrivant après cette date.**

Dossier complet :

- Fiche de réservation (2 pages) dûment remplie.
- Autorisation parentale signée.
- Règlement intérieur signé par les parents et le jeune [une seule fois].
- Fiche sanitaire **2023**.
- Copie des vaccins.
- Attestation CAF **2023**.
- Test d'aisance aquatique pour les activités nautiques.

Contacts pour les inscriptions et renseignements :

Clément COTTIN : Responsable adjoint de l'action jeunesse Balcon de Belledonne
Direction enfance, jeunesse et parentalité – Communauté de communes du Grésivaudan
06 14 51 83 92 – ccottin@le-gresivaudan.fr

Cyrielle SAVELLA : Responsable de l'action jeunesse Balcon de Belledonne
Direction enfance, jeunesse et parentalité – Communauté de communes du Grésivaudan
07 71 91 57 20 – csavella@le-gresivaudan.fr

Règles de fonctionnement :

- Les pique-niques sont à prévoir tous les jours sauf si le repas est compris.
- Mettre obligatoirement dans son sac : Lunettes de soleil, gourde, tenue et chaussures appropriées aux activités et à la météo (un jeune n'ayant pas ce matériel pourrait ne pas participer à certaines des activités par mesure de sécurité).
- Les retours se font sur les points de RDV, les jeunes envoient un message lorsque nous sortons d'activité pour préciser l'heure d'arrivée (entre 17h30 et 19h).
- **Les horaires peuvent être amenés à changer pour des raisons logistiques, auquel cas un mail vous sera envoyé.**
- **NOUS NE PRENONS PAS DE PAIEMENT, UNE FACTURE VOUS SERA ADRESSEE APRES SERVICE.**

Date	Tarifs	Activités (<u>voir programme</u>)	Revel (espace Guimet)	Saint Jean le Vieux	La Combe de Lancey (Mairie)	Saint-Mury*
23/10	T2	Tableaux playmobil & ciné	☐ Horaires de ramassage en fonction des effectifs (entre 9h et 10h) seront communiqués par mail			☐
24/10	T2	Matinée cocooning & EVA VR				☐
25/10	T3	Zombie & Karting de Crolles	☐ 9h	☐ 9h15	☐ 9h30	☐
26/10	T3	Randonnée équestre	☐ 8h45	☐ 9h	☐ 9h15	☐
27/10	T3	Halloween à Walibi	☐ 8h30	☐ 8h45	☐ 9h	☐
30/10 au 04/11 séjour Barcelone 14-17 ans						

*pour les horaires à Saint-Mury voir avec l'équipe après inscription.

TOTAL : (Paiement après service) = €

Tarifs Espace Jeunes			
QF	T1 : Activité ne nécessitant pas d'encadrement qualifié.	T2 : Activité avec un encadrement qualifié ou un équipement spécifique.	T3 : Activité nécessitant un encadrement qualifié et un équipement spécifique
0-310	1,00 €	2,00 €	3,00 €
311-460	1,50 €	2,50 €	3,50 €
461-590	2,00 €	3,00 €	5,00 €
591-730	3,00 €	5,00 €	8,50 €
731-880	4,00 €	8,00 €	11,50 €
881-1171	5,00 €	11,00 €	14,50 €
1172-1440	6,00 €	13,00 €	17,50 €
+ de 1440	7,00 €	16,00 €	22,50 €

**Autorisation parentale - participation aux activités
de l'action jeunesse balcon de Belledonne**

Je, soussigné(e)..... responsable légal de, autorise l'enfant, dans le cadre des activités et des séjours de l'action jeunesse du Balcon de Belledonne de la communauté de commune du Grésivaudan, à participer aux différents types d'activités suivantes :

- 1- Alpinisme :
 - o Activité d'alpinisme et activités assimilées
- 2- Baignade :
 - o Activité exclusive de toute activité aquatique faisant appel à des matériels spécifiques (palmes, masques, tubas...)
 - o Activité de baignade exclusive de toute activité spécifique faisant appel à des matériels spécifiques (palmes, masques, tubas...) se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées
- 3- Canoë, kayak et activités assimilées
 - o Activité de découverte de canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsé à la pagaie
 - o Activité de perfection de canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsé à la pagaie
- 4- Canyonisme
- 5- Char à voile
 - o Activité de char à voile assis, allongée, debout et char tractée
- 6- Equitation
 - o Approche de l'animal et découverte de l'activité au pas
 - o Activité de promenade équestre en extérieur sur une journée
 - o Activité de randonnée équestre montée de plus d'une journée
 - o Apprentissage de l'équitation
- 7- Escalade
 - o Activité d'escalade en deçà du premier relais
 - o Activité d'escalade au-delà du premier relais
- 8- Karting
- 9- Motocyclisme et activités assimilées
 - o Apprentissage de la maîtrise d'un véhicule terrestre, motorisée, à guidon
 - o Itinérance sur voie ouverte à la circulation publique sur un cyclomoteur ou quadricycle de moins de 50cm³ ou 4 kW
- 10- Nage en eau vive
 - o Activité de découverte de la nage en eau vive
 - o Activité de perfectionnement de la nage en eau vive
- 11- Plongée subaquatique
 - o En apnée
 - o Randonnée subaquatique
 - o Scaphandre autonome
 - o Plongée bouteille
 - o Palme masque tuba
- 12- Radeau et activités de navigation assimilées
 - o Embarcation mue exclusivement à la force humaine
- 13- Randonnée pédestre
 - o Marche en moyenne montagne d'un temps maximum de 4h par jour, ne comportant pas de difficulté technique.
 - o Randonnée pédestre en montagne
- 14- Raquettes à neige
 - o Promenade en raquettes
 - o Randonnée en raquettes
- 15- Ski et activités assimilées

- o Ski alpin, ski de fond et leurs activités dérivées et assimilées
- 16- Spéléologie
- 17- Surf
- 18- Tir à l'arc
 - o Activité de découverte du tir à l'arc : tir sur cible, tir flu-flu et tir en parcours
- 19- Voile et activités assimilées
 - o Navigation diurne sur planche à voile, dériveur léger ou multicoques, léger à moins de 2 milles nautiques d'un abri
 - o Navigation diurne sur une embarcation dans laquelle se trouve l'encadrant et les participants à moins de 2 milles nautiques d'un abri
 - o Navigation au-delà de 2 milles nautiques d'un abri
 - o Navigation dans le cadre du scoutisme marin
- 20- VTT
 - o Activité de randonnée à VTT sur terrain peu ou pas accidenté
 - o Activité de VTT sur tout type de terrain

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

Nom, prénom :

Nom, prénom :

.....

Date :

Date :

Le

Le

Signature :

Signature :

précédée de la mention «lu et approuvé»

précédée de la mention «lu et approuvé»